

SIVOS Monteaux Mesland Veuzain sur Loire

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU

Mercredi 16 mai 2018 à 18h45

L'an deux mille dix-huit, le seize mai, le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Monteaux –Mesland- Veuzain sur Loire, dûment convoqué le vingt-trois avril, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Ginette DENIS.

Etaient présents : Mmes G. DENIS, F. YVONNET, I. GIRAUD, D. SILVESTRE et M. C.ODONNAT.

Excusée Mme V. TROMPAT qui donne pouvoir à Mme F. YVONNET.

Secrétaire de séance : G. DENIS

ORDRE DU JOUR

- Refonte des statuts du SIVOS MMV
- Questions diverses

SEANCE

Refonte des Statuts du SIVOS MMV :

Notre proposition de modification des statuts du SIVOS MMV a été soumise à l'avis de Madame Jubin de la Préfecture. Cette dernière nous conseille de ne pas modifier le titre actuel du Syndicat dans la mesure où seuls les enfants de la Commune déléguée de VEUVES sont scolarisés au sein du SIVOS.

Tous les élus s'interrogent sur le conseil de Madame Jubin le 24 janvier 2017 qui conseillait au SIVOS de prendre une délibération disant que « le SIVOS prend acte de la nouvelle dénomination de la Commune de Veuves qui s'appelle désormais VEUZAIN SUR LOIRE ».

Seuls les articles 2, 3 et 11 sont modifiés.

Accord pour la modification des statuts du SIVOS MMV : 6 voix sur 6 POUR, à l'unanimité

Questions diverses :

La Présidente informe que la sortie organisée par le Centre de loisirs est un succès. Les enfants et les parents étaient très heureux. Une famille a remercié le SIVOS pour la prise en charge de cette journée.

L'ouverture du centre la seconde semaine a également été appréciée par les familles puisque 7 enfants étaient présents le lundi, 9 le mercredi et 11 le vendredi.

La Présidente rappelle qu'un appel d'offres a été envoyé à plusieurs sociétés d'autocaristes pour réponse au 1^{er} juin prochain.

Elle demande aux élus s'ils connaissent des noms de prestataires pour la restauration car un appel d'offres va être lancé prochainement et elle souhaite qu'un maximum de sociétés soient contactées.

A l'unanimité 6 voix sur 6, un accord est donné pour l'achat du Code Général des Collectivités Territoriales. Le téléphone de l'école élémentaire, classe de la Directrice donne des signes de fatigue. A l'unanimité, 6 voix sur 6, il est accepté l'achat d'un téléphone avec interphone pour la classe de Christine Lotte qui se trouve séparée des 2 autres classes. Cet appareil trouve son utilité dans le cadre de Vigipirate.

Fin de la séance à 20h15